

Le Cardessien

Mairie de Cardesse

Décembre 2008 - n°2



Le mot du Maire

Depuis les inondations du mois de juin, nous avons consacré une grande partie de notre travail administratif à constituer des dossiers pour différentes demandes de subventions : Conseil Général, Etat, Assurances.

Ces demandes concernent la voirie, les busages, les talus, les rivières (Luzoué, Lèze) et les ruisseaux.

Beaucoup de dégradations et un coût de travaux très élevé.

Dans l'immédiat, nous avons traité les urgences.

Devant l'ampleur des dossiers et surtout des coûts exorbitants, un choix de

priorités va s'imposer.

Année difficile donc sans doute !

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, nous ne connaissons absolument pas le montant des aides qui pourront (ou pourraient) nous être accordées.



(Le père Noël semble vouloir être généreux.. Mais; manifestement, ça ne passe pas !...)

En cette période un peu instable, j'ose espérer que chacun fera un effort de compréhension.

Pour l'urbanisme, nous poursuivons notre objectif de développement du village. De nombreux dossiers sont en cours.

Le Conseil Municipal et moi-même nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année

Dans ce numéro :

Intempéries de juin : le point	2
Voie communale et Ruisseaux	3
Droits et devoirs des riverains	4
Nouvelles en vrac...	5-6
Déviations: le point	6
Mise en place d'une CIAF	6
Les Associations et l'Ecole	7
Le coin loisirs	8

Meilleurs vœux !



Le Conseil municipal vous adresse à tous ses meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte bonheur, joie et santé.

Le repas des aînés aura lieu le 17 janvier 2009.

Bonne année à tous !

Sommaire :

- Deux arrêtés de catastrophe naturelle.
- Le coût des dégâts des inondations.
- Rappels sur les « droits de l'eau ».
- Le point sur le projet Ecole/Mairie.
- Appel à candidatures CIAF.

Intempéries de juin

A - Le point sur les dégâts

Arrêté de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 7 août 2008, publié au journal officiel N° 0188 du 13 août 2008, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour les dommages lors des intempéries des 11 et 12 juin dernier.

Cet arrêté concerne les particuliers et leurs relations avec les assurances.



La voirie communale

Elle a également beaucoup souffert.

Les zones dégradées sont nombreuses. Le maximum a été fait dans l'urgence pour « boucher le maximum » de trous.

De plus, comme vous le lirez plus loin, une partie du projet voirie 2008 a été « détournée » pour parer au plus pressé.

On peut estimer que la voirie est détériorée à 80%.

Un devis estimatif a été établi par la DDE pour un montant de **114 757.40 € T.T.C.**

Il faut rajouter à ce chiffre les nécessaires enrochements notamment de la côte Lapuyade où les glissements de terrain ont été importants.

Les ruisseaux

Là aussi, beaucoup de dégâts : des érosions importantes, des embâcles, des atterrissements.

Le point a été fait avec l'aide de la « Cellule rivière » du Conseil général.

Vous trouverez de plus amples détails en page suivante.

A signaler aussi le pont « Sarramoune » à refaire !

Les bâtiments communaux

La cour de l'école était partiellement couverte de boue.

Le terrain de tennis a beaucoup plus souffert.

Le nettoyage a été assuré par les employés de la Communauté de Communes de Monein.

B - Un nouvel arrêté ministériel fin août.

Ce décret n° 2008-843 du 25 août 2008 concerne le Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles.

Il permet d'espérer une subvention plus élevée pour « les infrastructures routiè-

res et les ouvrages d'art ainsi que les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau ».

Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons même pas si nous aurons quelque chose tant les « enveloppes » prévues paraissent limi-

tées si on tient compte des dégâts partout en France !

Un dossier (détails en page suivante) a été envoyé à la préfecture.

Nous verrons bien !

Le coût des « inondations »

Voilà le détail des dépenses (TTC) à ce jour, suite aux inondations.

Travaux d'urgence les 11 et 12 juin (LAMANOUE) : 1 779.05 €

Curage de fossés et busages :

73 heures de pelle : **3 710,59 €**

Il reste 16 h à effectuer : **788,80 €**

Camion : 115 h à 14 € soit 1610 €

Nettoyage tennis : 1909,05 €

Nettoyage école/fronton : 995 €

Débouchage buses (Millan) : 574 €

Nous en sommes actuellement à **11 366,49 €**

Sans tenir compte des mauvaises « surprises » à venir.

Encore merci aux pompiers, employés de la Communauté des Communes de Monein et à tous les bénévoles pour leur soutien et leur dévouement auprès des personnes sinistrées.



A - Réalisation (modifiée) du programme 2008

Compte tenu des dégâts causés par les inondations, les travaux prévus ont quelque peu été modifiés.

La côte Lembeye a été, comme prévu, entièrement terminée en enrobé.

Les autres chantiers ont dû être abandonnés.

En effet, la côte Lapuyade devant être enrochée au dessus de la maison Pislot, il était impossible de refaire le tri-couche prévu !

Au vu du nombre de chemins dégradés, il a été décidé de

transformer tout le volume de gravier et goudron du reste des travaux prévus en « emplois » de façon à réparer un maximum des dégâts des inondations.

Les « trous » les plus importants ont été bouchés de façon à ce que la voirie « passe l'hiver » !

Il faudra prévoir d'autres tranches pour tout reprendre.

Le dossier voirie+rivières a été envoyé à la Préfecture. (Voir article suivant ci-dessous)

Espérons que nous aurons une réponse positive !

B - Les devis « Intempéries » de la voirie et des ruisseaux

I - Voirie

Les travaux de remise en état des voies ont été chiffrés par la Direction Départementale de l'Équipement (service IAT d'Orthez Béarn des Gaves) et leur coût est estimé à **114 757,40 € T.T.C.**

Cette somme est bien entendu colossale pour notre petite commune. Aussi, nous avons demandé l'aide du Conseil Général et également l'aide de l'état en application du décret ministériel du 25 août (voir page précédente).

A cela s'ajoutent :

- l'enrochement côte Lapuyade et berge de la Lèze en bordure de route des Yolettes : **27 802 €**
- la réfection du pont « Sarramoune » : **44 247 €**

Les dossiers ont été transmis au CG et à la préfecture.

A noter que la commune de Monein a pris à sa charge la réfection du pont du chemin Augas (Roquehort) : **14 917,50 €**

II - Ruisseaux

De la même manière, nous avons fait appel à la « Cellule rivière » du Conseil général pour avoir une idée du coût des travaux à accomplir.

La crue exceptionnelle a entraîné des érosions de berges et de lit et des dépôts d'alluvions pouvant limiter les écoulements sur des secteurs critiques vis-à-vis de l'aléa inondation.



Une intervention curative et préventive est nécessaire afin de rétablir une situation normale.

Le montant estimatif des travaux s'élève :

- pour le Luzoué : **55 800 €**
- pour ses affluents : **10 800 €**

Dossier transmis également au CG et à la préfecture.

III - Comment fait-on ?

Bien évidemment, ces sommes sont démesurées pour les possibilités de la commune !

Surtout que l'aide exceptionnelle de l'état risque d'être réduite à sa plus simple expression. Aux dernières nouvelles, il n'y a plus grand-chose à espérer, hélas !

Et pour ce qui concerne les cours d'eau, c'est encore plus incertain.

En effet les cours d'eau de Cardesse sont dits « non doma-

niaux », c'est-à-dire appartenant aux riverains, avec les droits et devoirs que cela comporte (voir détails en page 4).

Est-ce que la commune paie et se fait rembourser par les riverains ?

Est-ce que les riverains assument leurs devoirs ?

Est-ce qu'on organise quelques journées « solidaires » où tous les volontaires viendraient aider à nettoyer et à remettre en état nos ruisseaux ?

Les droits et devoirs des riverains

Les dégâts causés aux ruisseaux sont d'autant plus importants que ces ruisseaux se trouvaient dans un très mauvais état d'entretien, ce qui a accru le phénomène d'érosion.

Aussi il nous a semblé à la fois judicieux et important de rappeler les droits et devoirs de chacun.

La commune ne peut pas tout. Elle n'est pas responsable de tout.

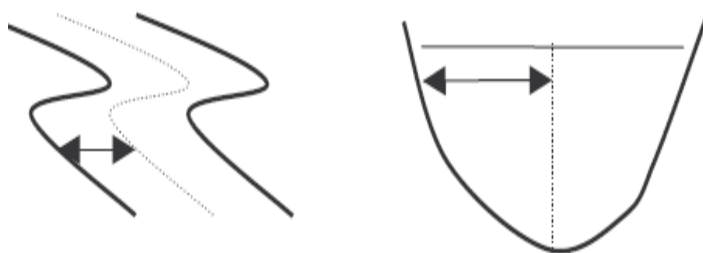
Tous les ruisseaux de la commune sont dit « non domaniaux », ce qui signifie que ce n'est pas l'état qui en est propriétaire, mais ses riverains.

Voici les textes de loi qui s'appliquent à ce type de ruisseaux.

1) Qui est propriétaire du cours d'eau ?

Si vous êtes propriétaire des deux berges, vous êtes propriétaire des berges et de la totalité du lit.

Si les propriétaires sont différents sur les deux berges = le riverain a la propriété du fond du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau.



Attention : la propriété du lit ou des berges ne signifie pas pour autant la propriété intégrante de l'eau de cette rivière !! Une demande de renseignements est donc à faire pour toute utilisation de l'eau d'un cours d'eau.

2) Les droits des riverains (cas de cours d'eau non domaniaux)

Sous réserve des autorisations administratives éventuellement nécessaires au titre de la loi sur l'eau

- Droit d'usage de l'eau à des fins domestiques, (ex : faire boire des bêtes, arrosage des pelouses...)
- Droit d'extraction des vases, pierres, sables (attention ! sans toucher au lit naturel, sans modifier le régime des eaux et sans porter préjudice à la faune piscicole)
- Droit de pêche (mais ne dispense pas de l'achat de la carte de pêche)
- Droit de clôture (mais sans faire obstacle à l'écoulement des eaux)
- Droit de faire un ponton ou un pont enjambant le cours d'eau (si propriétaire des deux berges)
- Droit de rétablir le cours initial en cas de déplacement du lit (mais si ce n'est pas fait au bout d'un an, c'est le nouveau lit qui prévaut).

3) Obligations des riverains (cas des cours d'eau non domaniaux)

En contrepartie des droits, les obligations suivantes incombent aux riverains :

Propriétaires et riverains

- **Entretien régulier** du lit et des berges pour maintenir l'écoulement naturel des eaux, enlèvement d'embâcles, entretien de la végétation
- Préservation de la faune et la flore
- Respect du régime des eaux
- Restitution des eaux après utilisation (volume, quantité) dans le cas d'une prise d'eau (= respect du débit réservé, ou débit minimal à laisser en aval du cours d'eau)
- Respect des servitudes de passage autorisé
- Respect des règlements administratifs anciens tels que droits d'eau = (règlements d'eau).

Le non respect de ces obligations est répréhensible.

Réparations au logement communal ancien Presbytère

Les travaux, exécutés par la Communauté de Communes de Monein sont terminés. Il s'agissait de rénover un W.C. et d'amener l'évacuation des eaux usées au réseau d'assainissement communal.

Coût de ces travaux : **1 264,48 €**

Loyers communaux : actualisation

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans chacun des baux de logement acceptés et signés les locataires, clause qui mentionne que le prix sera révisé chaque année et majoré conformément à l'augmentation de l'indice INSEE du coût de la construction,

- DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2008 et pour l'année 2008 une augmentation correspondant au taux de majoration entre la moyenne associée du dernier indice

ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Eclairage public » (DEPARTEMENT)

L'étude a été menée par le Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques pour les travaux d'**éclairage public sur la R.D. n° 9 (mise en sécurité entrée du village - déhanchement)**.

Le coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise FORCLUM.s'élève à

• montant des travaux T.T.C.....	6 674.47 €
• frais de gestion et imprévus.....	979.30 €
• TOTAL.....	7 653.77 €
• participation du département.....	3 468.38 €
• T.V.A. préfinancée par le SDEPA.....	1 236.01 €
• participation communale.....	2 949.38 €

La contribution définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Projet de lotissement communal

M. CROUTXE André propose de vendre la parcelle cadastrée section A n° 578 d'une superficie totale de 27 931 m² à la commune pour y faire un lotissement communal. Ce projet pourrait être réalisé avec l'aide du Syndicat Mixte du Pays de Lacq qui apporterait son concours technique et financier. Cette opération amènerait de nouveaux habitants sur la com-

Dégrèvement pour fuite d'eau

Des demandes de dégrèvement pour des fuites d'eau sont déposées par des abonnés. Les consommations facturées sont très importantes et dépassent ce qu'ils auraient normalement consommé.

Pour cela, le Conseil Municipal a établi une règle de dégrèvement pour la facturation de l'assainissement sachant aussi qu'il est du ressort de l'abonné de surveiller ses canalisations et son compteur pour éviter ces désagréments.

La consommation de l'abonné pourrait être la moyenne des

Mise en place du service de garderie à l'école

La garderie est effective depuis la rentrée.

Horaires : matin -> 8h30-9h; soir -> 16h30-18h30

Tarifs : matin -> 1€; soir : 3 € soit 4 € la journée.

(1,50 € et 4,50 € soit 6 € pour 2 enfants et plus)

Si vous êtes intéressés adressez-vous à l'école.

connu du 4^{ème} trimestre 2006 et celle du 4^{ème} trimestre 2007 **soit + 1.36 %**.

- **FIXE à :**

- **535 €** le montant de la location mensuelle due pour le logement ancien Presbytère **soit 6 420 € pour l'année 2008**.

- **161 €** le montant de la location mensuelle due pour le logement école **soit 1 932 € pour l'année 2008**.

munie et permettrait le maintien en particulier de l'école. Une estimation financière va être demandée au service des Domaines qui servira de base à la tractation engagée avec M. Croutxé.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'achat de cette parcelle.

trois dernières années à laquelle il serait ajouté 20 % pour la perte d'eau.

Forêt communale

Elle a également subi des dégâts importants : arbres déracinés, glissements de terrain sur quelques pistes.

Il sera nécessaire de faire intervenir une pelle après avoir dégagé les arbres.

Les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes début 2009..

Transfert à la Communauté de Communes de MONEIN de la compétence en matière d'urbanisme

Les services de l'Etat en charge de l'urbanisme pour la plupart des communes membres du Syndicat Mixte du Pays de Lacq ne sont pas dotés des moyens nécessaires pour apporter un concours rapide et satisfaisant en matière d'application du droit des sols et de planification urbaine.

Depuis le mois de janvier 2004, le service urbanisme de la Communauté de Communes de Lacq assure toutes ces tâches pour les communes membres de cette collectivité.

Il a été décidé d'étendre ce service au Syndicat Mixte du Pays de Lacq dès janvier 2009, afin que celui-ci puisse techniquement prendre en charge l'urbanisme.

Pour permettre la mise en place de ce service, le transfert à la Communauté de Communes de Monein de la compétence en la matière est nécessaire. Précision est ici apportée que cette compétence sera ensuite transférée par la Communauté de Communes de Monein au Syndicat Mixte du Pays de Lacq.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert à la Communauté de Communes de Monein de la compétence en matière :

d'aide technique à l'élaboration, au suivi et à la révision des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme,

d'instruction des autorisations d'occupation du sol (notamment les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis d'aménager...).

Déviation : le point

Une première réunion a eu lieu à la mairie à laquelle étaient invités les propriétaires impactés et les représentants des communes de Cardesse et Lèdeux..

Les services compétents du Conseil Général ont présenté la procédure d'aménagement foncier prévue dans le périmètre perturbé par l'ouvrage.

Une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) va être prochainement constituée.

Sa composition :

- le président : Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal de Grande Instance (+ 1 suppléant)
- Le Maire ou un Conseiller municipal de chaque commune
- 2 exploitants (+1 suppléant) désignés par la Chambre d'A-

Projet Ecole/Mairie

Le permis de construire a été enfin obtenu en septembre. Reste à le finaliser... L'appel d'offre devrait être lancé très bientôt.

Vente de bois

Il reste à vendre un lot de coupes d'éclaircies. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie.

Initiation informatique

Le Conseil Général propose une initiation à l'informatique sous forme de cyberbase mobile. Stage sur 4 jours. 4 modules au choix selon le niveau. Si vous êtes intéressés, veuillez consulter le détail sur le panneau d'affichage et vous faire connaître en mairie.

Sous réserve d'un nombre suffisant de demandeurs, cette initiation pourra être demandée au Conseil Général.

Recensement militaire

Il concerne les enfants de 16 ans. Merci de vous faire connaître en mairie.

griculture

- 2 Propriétaires (+ 1 suppléant) pour chaque commune élus par le Conseil municipal
- 3 Personnes qualifiées pour la protection de la nature désignées par le Président du Conseil général (dont un sur proposition de la Chambre d'Agriculture)
- 2 Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil général
- 1 Représentant des Services fiscaux
- 1 Représentant du Conseil général (élu).

Un appel à candidature pour les 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis (+ 1 suppléant) va être lancé. Une information sera affichée en temps utile.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous courant janvier.

Inscription sur les listes électorales

Si vous désirez vous inscrire, pensez à le faire avant la fin de l'année !

Appel (bis) : A vos archives ou greniers...

Appel renouvelé : en vue d'enrichir le site web de la Mairie, nous sommes toujours à la recherche de photos anciennes, Apportez-les à la mairie. Merci d'avance.

Dénomination des chemins

Les chemins et rues de notre village auront bientôt un nom et les maisons leur numéro..

Une réflexion est en cours.

Chacun aura ainsi une adresse « officielle » !

Solution des mots croisés
du n° précédent:

E	S	O	T	E	R	I	S	M	E
S	P	R	A	T		R	E	I	N
T	O	N	G		L	I	A	N	T
O	R	E		G	E	S	N	E	R
M	E		P	A	G	E	T		E
A		G	E	L	E	R		S	F
Q	U	E	T	E	R		E	T	I
U	R	N	E	S		T	N	E	L
E	N	E	E		O	U	T	R	E
R	E	S	S	E	N	T	A	N	T

Le coin des Associations et de l'Ecole

COMITÉ D'ANIMATION

Le comité d'animation de Cardesse est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

C'est dans une ambiance chaleureuse et une forte participation que se sont déroulées les fêtes du village. Pour nous, le bilan est plus que positif aussi bien du point de vue des manifestations que de l'organisation. Le bilan financier, quant à lui, est déficitaire suite à l'annulation, en raison du mauvais temps, du ball-trap.

LOS ESBARRITS

L'année 2008 a été pour le groupe des Esbarrits une année riche en événements.

Après la sortie du CD en avril et le concert spectacle de Monein (voir bulletin précédent), nous avons présenté notre CD « Passa lo temps » en novembre à Cardesse lors de la traditionnelle soirée châtaignes et bourret.

Ce fut une « première » pour nous. Les Esbarrits, satisfaits de leurs soirées, tiennent à remercier toutes les personnes qui sont venues les soutenir.

Nous voulons remercier la commune de Cardesse pour la participation financière (CD) et la mise à disposition de la

Mais celui-ci est d'ores et déjà reprogrammé pour l'année prochaine.

La prochaine Assemblée générale du Comité des fêtes se tiendra le 22 Décembre à 20h30 dans la salle communale.

Ordre du jour :

- bilan 2008
- manifestations 2009.

salle communale pour nos répétitions du mercredi.



Un grand merci aussi à la Communauté des Communes de Monein qui nous a attribué une subvention (2000 €) pour la réalisation de notre CD, ce qui nous a apporté une sacrée bouffée d'oxygène!

N'oublions surtout pas Gilbert, (Mr Informatique) qui a créé notre site Internet (esbarrits.free.fr) dont nous sommes très fiers. Nous vous invitons à le consulter pour aller voir la naissance du groupe jusqu'à nos jours avec les photos d'époque jusqu'à la dernière soirée châtaignes à Cardesse et se rendre compte de l'énorme travail qui a été fait !

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse bat son plein : le quota des 17 chevreuils a été atteint en 4 battues, 2 sangliers ont déjà été tués, bécasses et lièvres sont au rendez-vous, les battues aux renards débiteront en janvier...

L'oiseau bleu : malgré un passage de palombes très médiocre en octobre cette an-



née, on espère en revoir venir en hivernage dans la Réserve de « Lacoume » où 8000 oiseaux ont pu être comptés en janvier dernier.

Un spectacle magnifique à voir... depuis les routes. Respectez les propriétés : ne rentrez pas dans les prés pour ne pas effrayer le bétail !

Repas des chasseurs : il aura lieu le dimanche 5 avril 2009 .

ECOLE

Voyage à travers les continents.

Depuis l'année dernière, nous travaillons avec les écoles d'Abos, Tarsacq, Lahourcade, Parbayse et Castet, sur un projet commun, dans le but de rencontrer des enfants d'autres écoles. Cela nous amène, entre autres, à nous connaître pour mieux préparer notre arrivée au collège. Le projet de cette année porte sur les continents. Avec ce projet, nous allons tenter de découvrir la vie quotidienne des enfants du monde, leur école, leurs conditions de vie, voir si les droits des enfants sont respectés... A la fin de l'année, une rencontre sera organisée entre toutes les écoles, afin de mettre en commun nos travaux.

(rédigé par Anaëlle, Anthony, Sonia et Léa)

Classe découverte à Bidarray.

Les 24, 25 et 26 Septembre, nous sommes partis en classe découverte à Bidarray, avec l'école de Castet, pour



Recette du feu : une plaque de bois, un arc, un morceau de bois et une bonne dose de patience !

découvrir la vie des hommes préhistoriques et travailler sur le Moyen-Age.

Les ateliers de la Préhistoire, nous ont appris comment les premiers hommes faisaient du feu : avec un silex ou un arc.

Nous avons visité les grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya. Nous avons vu des stalactites, des stalagmites et surtout, des animaux sculptés sur les parois.

Pour le Moyen-Age, on a parlé des techniques de construction à cette époque : la corde à nœuds, la construction des fenêtres avec un cintre en bois, la cage à écureuil pour faire monter les matériaux et les outils.

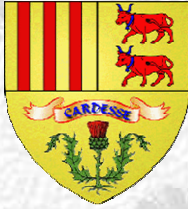
Pour continuer ce projet, on est allés découvrir l'église de Lacommande.

C'était très très bien !

(rédigé par Romain, Olivia, Amandine, Mathilde, Alicia, Fabien et Carole)

Remarque : Pardon aux rédacteurs, mais il nous a fallu réduire le texte et faire des choix, par manque de place...

La suite plus en détail ou tout autre chose dans le prochain bulletin !



Mairie de Cardesse

Rédaction et mise en page
Commission Information du
Conseil Municipal

Tél.: 05 59 21 33 14

Fax : 05 59 21 28 65

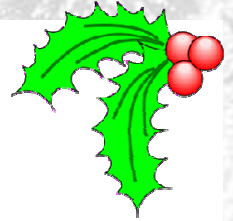
Email: mairie-cardesse@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur le
Web

<http://cardesse.free.fr>

Nouvelle année, nouveau blason...

Il combine les couleurs du Béarn au char-
don de Cardesse.



DATES A RETENIR :

- ⇒ 19-12-08 : fête de Noël des écoles à 17 h (spectacle suivi d'un goûter)
- ⇒ 19-12-08 : concert à l'église au profit du CCAS avec le groupe « Pousse-seringue » du centre hospitalier d'Oloron
- ⇒ 31-01-09 et 28-03-09 : concours de belote au profit de l'école.

ETAT-CIVIL :

- ⇒ 3 décès, 6 naissances, 1 mariage

Le coin loisirs détente

Recette: Filet de lieu à la normande

Pour 4 personnes.

Difficulté : Facile

Préparation : 10 minutes

Cuisson : 30 minutes

Ingrédients :

- 4 filets de lieu,
- 2 oignons hachés,
- 1 échalote hachée,
- 15g de beurre,
- 1 jus de citron,
- 200g de champignons de Paris en tranches,
- 3 c. à soupe de crème fraîche épaisse,
- 20 cl de cidre sec,



- Sel, Poivre du moulin.

Préchauffez le four à 220° th 7/8.

Faites fondre le beurre dans une poêle, Mettez-y les oignons et l'échalote à revenir.

Rincez les champignons et égouttez-les. Ajoutez-les dans la poêle. Laissez dorer 3 minutes et réservez.

Versez cette préparation dans le fond d'un plat passant au four.

Posez dessus les filets de lieu.

Mélangez la crème fraîche et le cidre dans un récipient à part, salez, poivrez. Versez ce mélange sur le poisson et enfournez 25 minutes à 220°.

Servez chaud avec des légumes ou du riz.

Trucs du chef :

Servez ce poisson avec les salsifis à la normande : un vrai délice !

Ce mariage de filet de lieu et de cidre nous offre un mélange de saveurs très agréable qui en surprendra plus d'un.

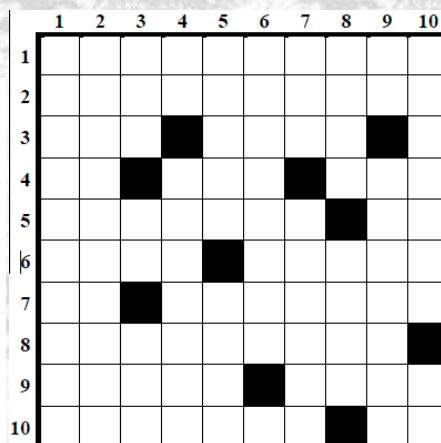
Raffiné et original pour un repas distingué.

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Théorie d'espace et de temps; 2. Mettre de côté; 3. Dans les chaînes - Bamako y est capitale; 4. Symbole d'une grande distance - Dans les impôts; 5. Compositeur et femme de lettres - Astate; 6. Lion de Damas - Appela; 7. Calculatrice abrégée - Fatiguerais; 8. Chanteur de Joy Division; 9. Curé de Saint-Sulpice au 17^{ème} siècle; 10. Jeux... de l'antiquité - Appris

Verticalement



1. Mise en liberté; 2. Qui concerne l'Eglise; 3. Dans les règles - Sodium - Jeux de société; 4. Pige - Un attribut d'Herminès; 5. Ville de Sibérie occidentale - Confiante; 6. Penser; 7. Méprisable - Espèces; 8. Mère d'Horus - Courrier anglais; 9. Dans les règles - Filtras; 10. Coupas les cheveux en quatre—Lettre grecque

(Solution dans le prochain numéro)